

NOTE D'INFORMATION N°1

Chers confrères

La présente note inaugure une série que nous espérons voir déboucher sur le lancement du Bulletin de l'Ordre National des Médecins du Togo. Cette première communication formelle s'adresse à tous les médecins exerçant leur profession sur l'ensemble du territoire national. Elle vise à porter à leur connaissance les événements historiques survenus depuis la promulgation de la loi portant création de l'Ordre.

1. Les événements

1. 1 Promulgation de la loi portant création de l'Ordre National des Médecins du Togo, en même temps que celles organisant les autres corporations membres de l'ancien Ordre mixte créé en juillet 1966.

1. 2 Mise en place du Comité d'organisation de l'Assemblée générale constitutive du nouvel Ordre. Celle-ci s'est réunie le 28 janvier 2005 en vue de mettre en place son Conseil, conformément aux dispositions de la loi.

Les 15 membres titulaires du Conseil national de l'Ordre et 5 suppléants ont été élus pendant la session, de même que les membres de son bureau. La composition des deux organes est indiquée ci-dessous.

- a- Membres titulaires du Conseil de l'Ordre : les docteurs Agbodjan-Djossou Olga, Baeta Colette, Balo K. Patrice, Bang'na Inoussa, Belo Moufou, Boko Essohanam, Boukari B. Sopho, Bruce K. Ahlonko, d'Almeida Ayité Manko, Fiadjoe K. Moïse, Kutowogbé Komla, Lawson-Evi A. Koko, Nabiliou Komlan, Nouwossan Edoh, Yibor Amatsu.**
- b- Bureau du Conseil : les docteurs d'Almeida Ayité M. (président), Balo Komi P. (vice-président), Bang'na Inoussa (secrétaire général), Nouwossan Edoh (secrétaire général adjoint), Baeta Colette (trésorier général), Agbodjan-Djossou Olga (trésorier général adjoint).**

Les membres suppléants sont les suivants : les docteurs Aboubakari Abdoulaye, Damorou Findibé, Kara Pékéti, Chaold-Manontikpo Agossou, Tsikplonou K. Minekpo.

1. 3 Installation officielle de l'Ordre National des Médecins du Togo. La cérémonie commune de mise en place des quatre nouveaux Ordres s'est déroulée le 29 janvier 2005, sous la présidence des ministres chargés de la santé d'une part, de l'agriculture et de la production animale d'autre part.

1. 4 Séances du Conseil national de l'Ordre. Elles sont trimestrielles ; elles seront convoquées le deuxième jeudi du mois de session. Les réunions du bureau seront mensuelles et se tiendront le premier jeudi du mois.

Il est à noter qu'en raison d'un agenda très chargé, cette périodicité n'a pas été respectée. Le Conseil s'est réuni au moins une fois par mois ; le bureau a, quant à lui, tenu des réunions hebdomadaires.

2. Les activités

Lors de sa première séance, le Conseil a adopté un programme starter pour guider ses interventions pendant son premier trimestre de prestation. Il sera rendu compte, ci-dessous de son état de réalisation. Il vous sera également rapporté l'exécution d'un certain nombre d'activités non programmées.

2.1 Activités programmées

Elles visèrent en priorité :

- la mise en place des organes et outils de gestion des affaires de l'Ordre : institution de la Chambre de discipline, constitution des commissions statutaires, révision du règlement intérieur, édition de la nouvelle carte de membre ;
- la détermination des axes prioritaires de prestation (quarante exprimées et classées par les membres du Conseil), l'élaboration d'un plan d'action pour 2005-2008. De ce plan a été préparé le programme de travail pour 2005, première année d'un mandat de quatre ans ; les attentes exprimées par les collègues seront portées ultérieurement à la connaissance de tous les confrères ;
- l'Ordre dispose d'une adresse électronique (ordremed_togo@yahoo.fr) ; il s'occupe de se doter d'un site sur l'Internet ; vous en serez informé dès qu'on l'aura créé ;
- la présente note inaugure le mécanisme de mise au courant et de formation continue que le Conseil a décidé d'établir pour couvrir les besoins informationnels et pédagogiques de ses membres.

2.2 Activités non programmées :

- l'Ordre a été représenté aux obsèques de Mme feu Brigitte Kekeh, épouse du Doyen Kekeh. La délégation, conduite par le président, a présenté les condoléances de l'Ordre et signé le livre ouvert à cet effet ;
- le Conseil a pris contact avec les autorités compétentes pour garantir la libre circulation et la sécurité de ses membres, ainsi que le libre accès des patients aux soins pendant le processus électoral.

2.3 Décisions prises

- . les nouvelles cartes de membre seront délivrées à tous les confrères ayant honoré leurs cotisations des années 2002, 2003, 2004 ainsi que celle de 2005 ;
- . le texte de la loi, le règlement intérieur ainsi que les documents de planification des activités seront bientôt distribués à tous les membres réguliers.

2.3 Conclusion

La présente mise au courant aura une périodicité trimestrielle. Elle accueillera volontiers les suggestions d'intérêt général que vous souhaiteriez voir traitées et portées à la connaissance de l'ensemble des membres de notre institution.

Le Conseil de l'Ordre, se réjouit par avance de votre coopération et du soutien que vous apporterez à la mise en œuvre de son programme de travail pour 2005, première tranche du plan d'action de quatre ans qu'il s'est assigné de réaliser ; résultats attendus et programme sont joints à cette note. Vos suggestions seront les bienvenues, et nous vous savons d'avance gré.

Les nombreuses sollicitations organisationnelles de mise en place et de démarrage de l'Ordre n'ont pas permis de prendre contact plus tôt avec vous. Le Conseil national et son bureau vous prient d'accepter leurs excuses.

Avec nos encouragements, veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos salutations les meilleures.

Lomé, le 26 mai 2005

**Ayité Manko d'Almeida,
Président du Conseil de l'Ordre**